

Réunion du 5 mai 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Pierre MARMILLOD

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

**N° CP/2014/352 - Administration générale - 5  
Garanties d'emprunts - Organismes divers**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- accorde la garantie du Département à la SAEML Société de Construction d'Aménagement et d'Équipement de Bischheim (SCAEB) à hauteur de 50% pour deux emprunts de 500 000 € chacun souscrits auprès du Crédit Mutuel et du Crédit Mutuel Professions de Santé et destinés à financer des travaux d'extension et de restructuration de la Maison de retraite La Voûte Etoilée à Bischheim.

La Ville de Bischheim apporte sa garantie d'emprunt pour les 50% restants.

Les caractéristiques de chaque prêt sont les suivantes :

- durée totale : 240 mois
- périodicité des échéances : trimestrielles
- taux fixe : 3,65 %
- profil d'amortissement : amortissement progressif

Au titre de la contre garantie, la SCAEB devra s'engager par convention à ne pas hypothéquer, vendre ou aliéner les biens concernés par les présentes garanties sans l'accord du Département.

Au cas où l'organisme susvisé, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et places dans la limite des garanties définies ci-dessus, sur simple demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement préalable des ressources.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

- accorde à l'Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (AAPEI) de la région de Saverne la radiation des inscriptions hypothécaires grevant la parcelle section 10 n°517/49 issue de la subdivision de la parcelle section 10 n°291/49.

Le Département conserve la prénotation d'hypothèque et la restriction au droit de disposer sur la parcelle section 10 n°516/49 issue de la subdivision de la parcelle section 10 n°291/49.

- approuve la convention et l'avenant à la convention et autorise le président du Conseil Général à signer tous les documents et contrats de prêts établis en ces affaires ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

Elle autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140505-85997-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 15/05/14